

Le numéro 100 est arrivé...



« Ce qu'on ne peut obtenir seul, tous ensemble et unis, nous l'obtenons à l'Afer »

Gérard Bekerman
Président de l'Afer

J'ai, sous les yeux, le numéro 1 de la Lettre Afer. Je lis ceci, reproduit en bleu ci-après :

• « *Nous comptons au 31 décembre 1976 : 120 adhérents* », nous en avons 720 000 aujourd'hui ;

• « *Notre fonds spécial a recueilli environ un milliard de centimes d'épargne* » ; je m'en souviens, c'est en ces termes que j'avais l'habitude, étudiant, de parler avec ma mère, en centimes, et aujourd'hui, je lui dirais que l'Afer, c'est 32 500 milliards de centimes, soit près de 50 milliards d'euros ;

• « *Nous sommes gérés par le groupe Victoire, le plus puissant groupe d'assurance du secteur privé* » ; aujourd'hui, car l'Afer est une grande dame, fidèle, Victoire est devenu Aviva, l'un des premiers assureurs au monde ;

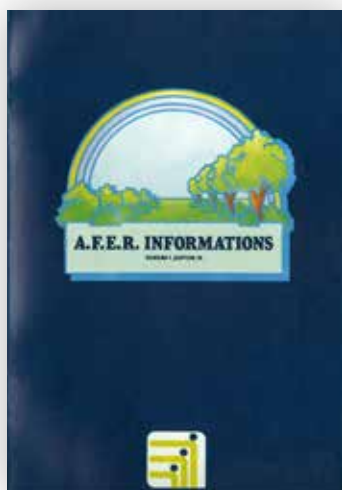
• « *La comptabilité des fonds recueillis sera incluse de manière autonome dans le bilan de l'assureur* » ; c'était exact jadis, ça l'est encore aujourd'hui avec le cantonnement qui isole notre épargne dans les bilans de l'assureur et qui constitue une garantie, une protection sûre ;

• « *La rentabilité financière se révèle très prometteuse* » ; oui, l'Afer, en matière de performance, a été jadis parmi les premières, elle l'est encore aujourd'hui et nous faisons tout pour qu'elle le soit aussi demain.

Un adhérent qui aurait investi l'équivalent de 10 000 euros sur le Fonds Garanti en 1976 aurait aujourd'hui 173 280 euros et si cette même somme avait été placée sur l'équivalent du CAC 40, le montant serait de 290 000 euros ;

• « *Le portefeuille du fonds Afer a été orienté vers la recherche de l'équilibre entre la préservation du capital et un rendement élevé* » ; notre Conseil d'Administration est fier, aujourd'hui, d'avoir toujours su trouver un équilibre entre le rendement et la sécurité du capital ;

• « *Il est significatif que nous ayons été conviés parmi les défenseurs des usagers-consommateurs* » ; oui, l'Afer n'a cessé de mener un rude combat pour préserver les atouts de notre assurance vie, elle a été, elle est l'étendard, le bouclier d'une épargne solide. Uni, d'une seule voix, c'est tout votre Conseil d'Administration qui se mobilisera pour poursuivre cette mission de défense de notre épargne.



DÉJÀ 100 LETTRES DE L'AFER

Depuis le numéro 1, en janvier 1978, la Lettre de l'Afer constitue un rendez-vous d'information privilégié entre les représentants de l'Afer et les adhérents de l'Association. 3 à 4 fois par an, elle vous apporte des nouvelles sur :

- la vie de l'Association
- ses combats, menés pour la défense de l'assurance vie et en faveur de l'épargne retraite en général

- les améliorations apportées à votre contrat
- les services à votre disposition
- les rencontres Afer dans toute la France...

C'est un réel succès puisque 9 adhérents sur 10 la lisent et s'en disent satisfaits.

Source : Enquête annuelle de satisfaction des adhérents Afer, Gie Afer, édition 2014



tient ses engagements !

Au cours des derniers mois, trois chantiers d'envergure ont été menés à bien par votre Association, conformément aux engagements pris envers les adhérents de l'Afer.



ENGAGEMENT N°1

LA LIBERTÉ DE CHANGER DE CONSEILLER

Plus de 1200 adhérents ont déjà pu changer de conseiller

Le conseil de proximité est une attente forte des adhérents de l'Afer. L'engagement de votre Conseil d'Administration et l'accord historique conclu en 2014 avec 85% des conseillers Afer ont déjà permis à plus de 1200 adhérents de changer de conseiller.

Un grand merci aux 85% des conseillers qui ont donné leur accord !



ENGAGEMENT N°2

LA DIVERSIFICATION DES GÉRANTS

Une intégration réussie pour Ardian et BNP Paribas Asset Management

Il y a quelques mois, la poche « private equity » du Fonds Garanti en euros Afer a été renforcée grâce à l'expertise de la société Ardian. Par ailleurs, le 11 février 2015, le support en unités de compte Afer Actions PME, géré par BNP Paribas Asset Management, a fait son entrée dans la gamme des supports Afer.

L'Afer entend ainsi jouer un rôle d'étendard pour les PME et pour une France qui gagne !



ENGAGEMENT N°3

L'OUVERTURE À L'EUROCROISSANCE

Le nouveau support Afer Eurocroissance arrive dès le 10 juin 2015

Nous vous l'annonçons dans la précédente Lettre de l'Afer : à compter du 10 juin 2015, le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer va se doter d'un nouveau support financier, aux côtés du Fonds Garanti en euros et des supports en unités de compte : Afer Eurocroissance.

Prenez rendez-vous auprès de votre conseiller pour découvrir cette nouvelle opportunité de placement !

Afer en quelques chiffres

720 000
adhérents

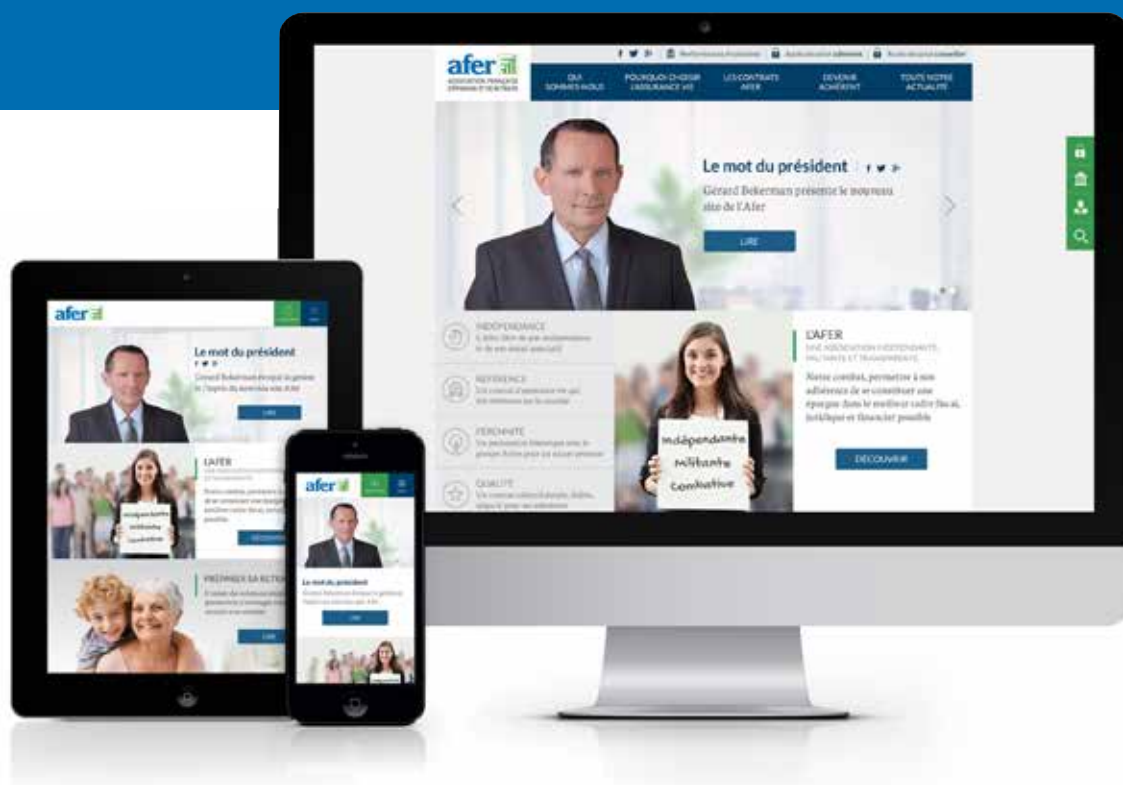
2,18
milliards
d'euros collectés

48
milliards d'euros
d'encours
sous gestion

17 000
nouveaux adhérents
d'une moyenne d'âge
de 37 ans

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AFER

www.afer.asso.fr



CONÇU AVEC ET POUR LES ADHÉRENTS DE L'AFER, LE SITE DE VOTRE ASSOCIATION SE MODERNISE !

Ordinateur ? Tablette ? Téléphone mobile ? Vous accédez à tout moment et en tout lieu à l'actualité de votre Association, aux performances de vos supports financiers ou encore à des dossiers thématiques sur l'assurance vie, la transmission du patrimoine, la clause bénéficiaire...


Plus fonctionnel, plus pratique, le site de l'Afer s'adapte à notre mode de vie.

UN GRAND MERCI À NOS 4 ADHÉRENTS POUR LEUR CONTRIBUTION ACTIVE !

L'Afer tient particulièrement à remercier Stéphanie Paton, Sylvain Pennamen, Gérard Lecoq et Jean-Pierre Bertrand pour leur participation et leur implication dans ce projet. Leur avis et leurs commentaires se sont révélés très utiles et ont permis de réellement améliorer le contenu et la navigation du nouveau site.

Bon à savoir

L'accès à votre espace sécurisé Adhérent, pour consulter vos adhésions et/ou réaliser des opérations en ligne, reste disponible à tout moment en haut à droite de votre écran :

 Accès sécurisé **adhérent**

VOTRE ESPACE SÉCURISÉ ADHÉRENT, C'EST :



UN ESPACE
CONFIDENTIEL ET SÉCURISÉ



VOS OPÉRATIONS
FACILITÉES



UNE UTILISATION
SIMPLE ET PRATIQUE



LA CONSULTATION DE VOTRE
ADHÉSION À TOUT MOMENT

**Retrouvez également
votre Association sur :**



QUESTIONS À NICOLAS SCHIMEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AVIVA FRANCE

→ **Au cours du printemps certains médias ont abordé des décisions de justice défavorables à Aviva au sujet de contrats anciens à «cours connus». La sécurité et la performance du contrat Afer sont-elles concernées ?**

« Au vu de l'exposé très partiel et souvent erroné des faits dans la presse, je peux comprendre que certains adhérents se soient posé la question. Je peux vous affirmer ici comme je l'ai fait par écrit au Président de l'Afer, que c'est une situation qui ne doit nullement préoccuper les adhérents puisque depuis l'origine les actifs relatifs au contrat sont cantonnés, c'est-à-dire gérés de façon isolée et que les rendements qu'ils dégagent sont totalement dédiés aux performances de l'Afer. Il n'y a donc aucun impact sur la performance passée et future du contrat Afer, qui, rappelons le, reste toujours depuis près de 38 ans l'un des meilleurs du marché ».

→ **Mais qu'en est-il de la solvabilité de l'assureur et pourrait-elle être menacée ?**

« La solvabilité d'un assureur est son bien le plus précieux et c'est celui qui permet d'être en mesure de tenir tous ses engagements et de faire face à ses risques. En l'espèce Aviva France a constitué depuis près de 20 ans et réévalue chaque année des provisions relatives à ce sujet ancien des « cours connus », ce qui est sage car comme toute entreprise, il nous arrive de perdre des procès. Si ce risque particulier est finalement bien maîtrisé, d'autres peuvent survenir (crises financières, tempêtes, pandémie...) et c'est pourquoi nous possédons au niveau du groupe français et son groupe actionnaire des excédents de solvabilité (au 31 décembre 8 milliards de livres sterling pour le groupe Aviva) qui seront d'ailleurs soumis en 2015 à de nouvelles normes européennes encore plus précises dites «solvabilité 2». La confiance dans la capacité d'un assureur à bien gérer ses risques

et dans l'environnement réglementaire à bien les contrôler est évidemment essentielle et nous nous attachons à être chaque jour plus à même d'anticiper des risques futurs dont le grand public n'a pas forcément conscience à ce jour ».

→ **Finalement pourquoi ce sujet a-t-il eu tant de retentissement ?**

« Il y a déjà plus de 10 ans des articles similaires s'étaient fait l'écho des propos de quelques arbitragistes en litige avec nous ou de leur avocat mais on en avait beaucoup moins parlé. Les médias internet font aujourd'hui caisse de résonance, surtout quand les histoires sont racontées avec sensationnalisme, au détriment souvent de la véracité des faits. En cela, les adhérents de l'Afer ont la chance d'avoir au travers de l'Association une capacité d'analyse et de discernement bien utile à une époque où il est parfois difficile d'apprécier la portée et le crédit de l'information en circulation ».

UNE NOUVELLE PLUIE DE RÉCOMPENSES

POUR LE CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE AFER

Nous avons le plaisir de vous faire part des récompenses qui ont primé, depuis le début de l'année, le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer :

→ **2 Trophées d'Or du magazine Le Revenu**, dans les catégories
Contrats d'assurance vie en euros et fonds en euros et
Contrats vie multisupports actifs de 2 à 15 fonds

→ **Le Label d'Excellence 2015 des Dossiers de l'Épargne**

→ **4 Oscars du magazine Gestion de Fortune :**

- Oscar du meilleur contrat d'assurance vie dont l'encours est supérieur à 5 milliards d'euros (avec moins de 30 Unités de compte)
- Oscar du meilleur contrat d'assurance vie proposé par une association
- Oscar de la meilleure performance régulière sur 4 ans
- Oscar de la meilleure performance régulière sur 8 ans

→ **Grand Prix Mieux Vivre Votre Argent, Mention « Très bien »** attribuée au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer



Prochaines soirées Afer

Ces dates sont indiquées à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Une invitation personnelle est adressée à chaque adhérent concerné dans les trente jours précédant la manifestation.

→ **Retrouvez toutes les soirées Afer sur www.afer.asso.fr**

DEAUVILLE
Vendredi 12 juin 2015

BAYONNE
Jeudi 10 septembre 2015

DINAN
le 17 septembre 2015

MANOSQUE
Jeudi 24 septembre 2015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 25 juin 2015 à
BREST

ACTION EN RESTITUTION :

Encore un peu de patience :
nous attendons la décision de la justice de notre pays...